

Arrêté du Maire

N° 2025-1003/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise WELCOME HABITAT - 127 rue du Général Leclerc - 25230 SELONCOURT, en date du jeudi 18 septembre 2025,

Et afin de permettre le bon déroulement d'une livraison d'enrobés rue Lucie Diemer Duperret, tout en assurant la sécurité des usagers.

Objet : Circulation rue Lucie Diemer Duperret – Travaux WELCOME HABITAT

Arrêtons,

Article 1 :

La circulation de tout véhicule sera interdite rue Lucie Diemer Duperret, le **vendredi 19 septembre 2025, de 08h00 à 10h30 et selon l'avancement des travaux.**

En conséquence :

Les véhicules en provenance de la rue de Belfort et de la rue de la Chapelle seront déviés en direction de la rue de Belfort.

Article 2 :

La mise en place et la maintenance de la signalisation pendant toute la durée de la livraison seront assurées par l'entreprise WELCOME HABITAT – 127 rue du Général Leclerc – 25230 SELONCOURT.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Montbéliard, le vendredi 19 Septembre 2025

Le Maire
Pour le Maire,
le Conseiller municipal délégué



Gilles Maillard

Affiché le : **19/09/2025**

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.